

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01022

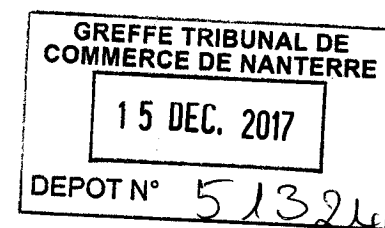
Numéro SIREN : 395 251 994

Nom ou dénomination : S 2 F ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2017 sous le numéro de dépôt 51324



S.P.E.C.



06 94

SELARL S2F Associés

Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux
comptes sur la transformation de la Société S2F Associés, société
d'exercice libéral à responsabilité limitée en société par actions simplifiée

Le 13 décembre 2017

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 9.000 €
Siège social : 11 rue Camille Desmoulins 92300 LEVALLOIS-PERRET
Siret 395 251 994 - RCS NANTERRE

R



S.P.E.C

SELARL S2F Associés

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la SELARL S2F Associés en société par actions simplifiée**

Messieurs les Associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des Associés en date du 01 décembre 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse a été établie sur la base des comptes annuels établis au 30 septembre 2017.

Au titre de l'exercice 2017, d'une durée de 9 mois du fait du changement de la date de clôture des comptes annuels, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 337 069 € H.T. contre 2 707 932 € H.T. pour l'exercice précédent qui avait une durée de 12 mois. Bien que ces chiffres ne soient pas comparables d'un exercice sur l'autre, l'année 2017 est marquée par une progression du chiffre d'affaires à un niveau supérieur à 2016.

Après déduction des charges d'exploitation d'un montant de 2 240 266 €, principalement composées par le coût des rémunérations pour 1 790 335 € (charges comprises), le résultat d'exploitation s'élève à +152 550 € (contre +26 760 € sur 12 mois en 2016).

Le résultat net de la période s'élève à 143 394 € après déduction de l'impôt sur les bénéfices, étant observé que le résultat au 31 décembre 2016 d'un montant de 59 286 € n'a pas supporté d'impôt sur les bénéfices par l'incidence du CICE.

AL



S.P.E.C

La société affiche des capitaux propres au 30 septembre 2017 de 1 043 430 €, incluant le capital initial de 12 000 €, entièrement libéré. Il est à noter que depuis cette date votre assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2017 a procédé à une réduction de capital de 3 000 € et d'une attribution en numéraire de 267 713 € imputée sur les réserves.

Le capital actuel est donc de 9 000 € et les capitaux propres ramenés à la somme de 772 717 €.

Sur le plan financier chiffre d'affaires est régulièrement encaissé. Au 30 septembre 2017, la trésorerie nette s'élève à 426 525 € contre 132 695 €, soit une progression de 293 830 € trouvant son origine dans le résultat de la période ainsi que dans la baisse du besoin en fonds de roulement.

Les actifs circulants composés notamment des créances clients et de créances sur l'état et autres créances (ASCO), représentent une somme de 1 036 096 € permettant de faire face au passif à échoir d'un montant de 846 456 €.

Les titres de la filiale ASCO d'un montant de 363 960 € sont bien représentés par la situation nette revalorisée de cette entité, étant observé que votre société perçoit son résultat sous forme de dividendes.

Aucune dette échue ne figure au passif de la société.

La structure financière est équilibrée du fait des réserves accumulées.

Mission du commissaire à la transformation :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- A vérifier si le montant des capitaux propres, tels que présentés dans les comptes annuels au 30 septembre 2017, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier concernant les associés n'est à mentionner.

Paris, le 13 décembre 2017

Le commissaire à la transformation

S.P.E.C
Bernard Laville